

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 21 septembre 2022
Convocation du 14 septembre 2022

Date d’Affichage :
22 SEPTEMBRE 2022

Nbre de Conseillers
en exercice : 33

Nbre de présents : 23
Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 10
Nbre d’excusés sans pouvoir : ... 0

Nombre de votants : 33

Etaient présents : MM. Christophe DORÉ, Philippe BEAUFILS, Mme Marie-Jeanne DEMOL, M. Ludovic HÉBERT, Mme Linda HOCDÉ, M. Raphaël GRIEU, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. François BOMBÉREAU, Mme Ghislaine FERCOQ, MM. Jean-Claude LEPILLER, Raymond VIARD, Mme Josiane BOBÉE, MM. Eric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, Mme Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Isabelle GERVAIS, MM. Jean-Marc ORAIN, David DUHAMEL, Rachid CHEBLI, Johnny ALEXANDRE, Mme Marina ROUSSEL, M. François PAIN.

Excusés : Mme Dominique COUBRAY, M. Dominique MÉTOT, Mmes Sylvie DEVAUX, Véronique LE BAILLIF, Suzanne LE TUAL, Karine MOUSSA, Lynda BÉNARD, MM. Tony DENOYERS, Julien LAPERT, Nicolas MERLIER

- Mme COUBRAY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. METOT avait donné procuration à M. DORÉ
- Mme DEVAUX avait donné procuration à M. GRIEU
- Mme LE BAILLIF avait donné procuration à M. BOMBÉREAU
- Mme LE TUAL avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
- Mme MOUSSA avait donné procuration à M. LEPILLER
- Mme BENARD avait donné procuration à Mme HOCDÉ
- M. DENOYERS avait donné procuration à M. HEDOU
- M. LAPERT avait donné procuration à M. BEAUFILS
- M. MERLIER avait donné procuration à M. ALEXANDRE

Transmis le
à la Sous-Préfecture du HAVRE

AUTORISATION D’ENGAGEMENT / CRÉDITS DE PAIEMENT (AE/CP)

MODIFICATION

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

L’annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d’investissement ou de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit inscrire la totalité de ces dépenses dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des Autorisations d’Engagement et des Crédits de Paiement (AE/CP) est une dérogation au principe de l’annualité budgétaire. Celle-ci vise à planifier la mise en œuvre de dépenses de fonctionnement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d’engagement. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter sur son budget l’intégralité d’une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l’exercice. Elle se décompose ainsi :

- De l’autorisation d’engagement (AE) : Elle couvre la totalité des dépenses de fonctionnement du programme : prestations, etc.

.../...

.../...

- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Considérant l'engagement pluriannuel inscrit au budget primitif 2022, et l'évolution des études stratégiques relatives au programme Petites Villes de demain de son financement, il est nécessaire de modifier l'AE/CP ci-après afin de pouvoir affermir la tranche optionnelle :

Situation actuelle :

Libellé du programme	Montant de l'AE	Montant des CP			
		2022	2023	2024	2025 et suivants
PVD2022010 – Études stratégiques – Transformation de la Ville	120 000,00 €	80 000,00 €	40 000,00 €		

Modifié ainsi en dépenses :

Libellé du programme	Montant de l'AE	Montant des CP			
		2022	2023	2024	2025 et suivants
PVD2022010 – Études stratégiques – Transformation de la Ville	196 320,00 €	80 000,00 €	116 320,00 €		

En recettes :

Libellé du programme	Montant de l'AE	Montant des CP			
		2022	2023	2024	2025 et suivants
PVD2022010 – Études stratégiques – Transformation de la Ville	130 000,00 €	33 000,00 €	97 000,00 €		

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification de l'Autorisation d'Engagement ci-dessus ainsi que leurs Crédits de Paiement.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)



Le Maire,

Christophe DORÉ